



Communiqué de presse de la Fédération Française d'Addictologie

Paris, le 8 février 2018

Risques d'overdoses et de décès liés à la méthadone De l'importance des modalités de prescription

Le **bilan à neuf ans** du suivi d'addictovigilance et de toxicovigilance – sous la responsabilité du CEIP-A et du CAPTV de Marseille – pour les formes sirop et gélule de la méthadone a été présenté à la Commission des stupéfiants et psychotropes de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, lors de sa séance du 1^{er} février 2018.

http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/b4b12e9d14ce3676ca403144971fda23.pdf

L'analyse des données montre :

- que 5,9 % des consommateurs de méthadone l'ont obtenu **illégalement** en 2008 versus 9,7 % en 2016, avec une augmentation des cas nécessitant une prise en charge hospitalière ;
- une augmentation durant la neuvième année de la consommation de méthadone par des **sujets naïfs ou occasionnels**, du nombre de patients ayant présenté un **coma profond**, du nombre de patients ayant fait une **tentative de suicide**.

D'après le dispositif DRAMES, l'estimation du **taux de décès** par méthadone est de 2 décès pour 1 000 patients traités, 6 fois plus élevé avec la méthadone qu'avec la buprénorphine et 4,5 fois plus élevé qu'avec l'héroïne.

L'analyse des données met également en évidence des prescriptions de méthadone **hors AMM** dans la douleur et dans certains cas ne respectant pas les recommandations de l'Afssaps de 2010 (douleurs rebelles en situation

palliative avancée – complexité de la titration et extrême importance de la surveillance des patients). Il est à noter qu'une demande d'AMM pour la méthadone dans le traitement de la douleur est en cours d'instruction à l'ANSM.

La Commission des stupéfiants et psychotropes s'est interrogée sur l'**accessibilité** de la méthadone en France et plus particulièrement sur les raisons de son obtention illégale.

Enfin, en vue d'infléchir l'augmentation continue des cas d'overdoses et de décès dans lesquels la méthadone est impliquée, la Commission des stupéfiants et psychotropes a souhaité qu'un **plan d'actions** soit élaboré.

La Fédération Française d'Addictologie tient à saluer ce suivi d'addictovigilance et de toxicovigilance, et soutient la Commission dans son souhait de la mise en place d'un plan d'actions.

La FFA souligne également l'importance des données et analyses scientifiques dans toute réflexion sur les modalités de prescription et de dispensation de la méthadone – toute mesure de sécurisation devant aller de pair avec une amélioration de l'accès au traitement – et dans le champ des addictions en général.

Contact Presse

Pr Amine BENYAMINA, Président de la FFA

ffa@larbredecomm.fr

La FFA réunit la plupart des associations professionnelles intervenant dans les champs des addictions

Addictolib - Alliance contre le Tabac - Alcool Assistance - Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie - Association des Structures Publiques de Soins en Addictologie - Autosupport des Usagers de Drogues - Collège Professionnel des Acteurs de l'Addictologie Hospitalière - Collège Universitaire National des Enseignants d'Addictologie - Coordination Nationale des Réseaux de Microstructures - ELSA France - Fédération Nationale des Etablissements de Soins et d'Accompagnement en Addictologie - Institut de Recherche et d'Enseignement des Maladies Addictives - Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions - SAFE - Société d'Addictologie Francophone - Société Française d'Alcoologie - Société Francophone de Tabacologie - SOS Addictions

Fédération Française d'Addictologie

c/o ANPAA, 20, rue Saint-Fiacre, F-75002 Paris – www.addictologie.org